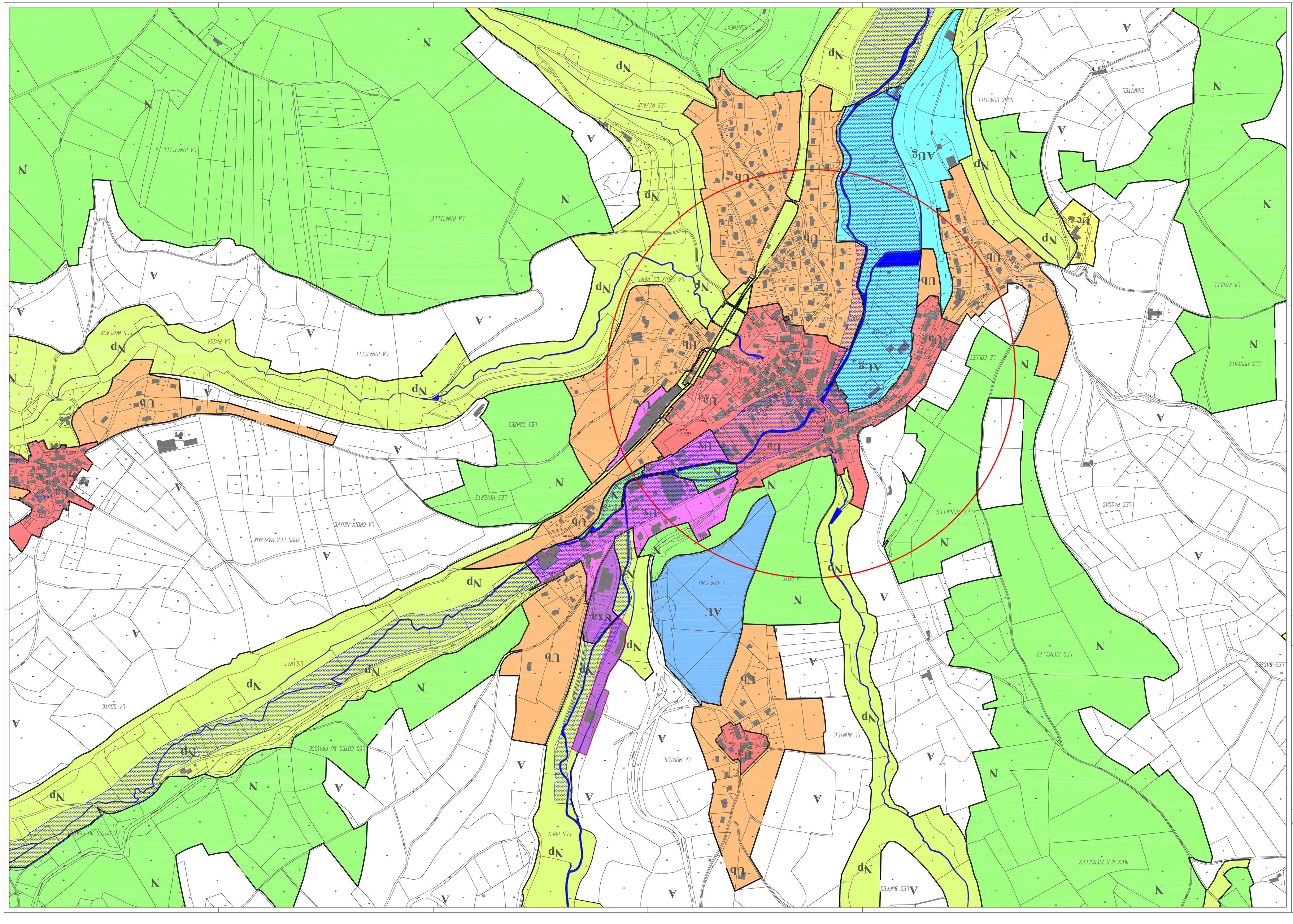

Commune de Riotord (Haute-Loire)

Mairie de Riotord
1 place des Combattants
43220 RIOTORD
tél : 04 71 73 38 85
fax : 04 71 73 30 49

Plan Local d'Urbanisme

Prescription pour l'élaboration du PLU, le 30 juin 2006
PLU arrêté, le 29 octobre 2008
PLU approuvé, le 17 juillet 2009 par délibération du Conseil Municipal
Droit de préemption sur les zones U et AU instauré par délibération du conseil municipal le 17 Juillet 2009

4.3 Plan de zonage

Le Bourg

Légende du zonage

- Ua : Bourg ancien à préserver
- Ub : Zone d'extension récente
- Uc : Zone urbaine peu dense
- Ux : Zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales non nuisantes
- Uxa : Secteur mixte à vocation d'artisanat, commerce et habitat
- Uxb : Zone réservée aux activités industrielles
- AU : Zone à urbaniser
- AUg : Zone réservée aux équipements sportifs, scolaires et de loisirs
- 1AU : Zone d'urbanisation future non constructible (réserve foncière)
- N : Zone naturelle à préserver
- Nh : Zone de hameau
- Np : Zone naturelle paysagère
- A : Zone agricole
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- Emplacement réservé
- Zone de risque d'inondation (cf. Carte des aléas)
- ZAD : Zone d'Aménagement Différé
- "Voie verte"
- Exploitation agricole
- Elément repéré au titre de l'article L123-1-7
- Ferme isolée pouvant changer de destination

Sophie MALZIEU, paysagiste dplg (mandataire)
1 place de la Mairie
43700 CHADRAC
tél. 04.71.03.51.68
s.malzieu@wanadoo.fr

ABZR
180 Avenue des Estelles
43000 LE PUY EN VELAY
tél. 04.71.04.79.31 – fax. 04.71.57.17.84
contact@abz2r.fr

Date : 22 Avril 2013

Echelle 1:2500e



Commune de
Riotord
(Haute-Loire)

Mairie de Riotord
1 place des Commerçants
43200 Riotord
Tél. : 04 71 59 49 49
Fax : 04 71 59 49 49

Plan Local d'Urbanisme

Prescription pour l'élaboration du PLU, le 30 juin 2006
PLU arrêté, le 29 octobre 2008
PLU approuvé, le 17 juillet 2009 par délibération du Conseil Municipal
Droit de préemption sur les zones U et AU instauré par délibération du conseil municipal le 17 juillet 2009

4.1 Plan de zonage

Partie Nord de la Commune

Légende du zonage

- Ub : Bourg ancien à préserver
- Ub : Zone d'extension récente
- Uc : Zone urbaine peu dense
- Uc : Zone réservée aux activités industrielles, artisanales, commerciales non nuisantes
- Uv : Secteur mixte à vocation d'artisanat, commerce et habitat
- Uvb : Zone réservée aux activités industrielles
- AU : Au : Zone à urbaniser
- AUg : Aug : Zone réservée aux équipements légers, sociaux et de loisirs
- AU : Au : Zone d'urbanisation future non constructible (réserve foncière)
- N : Nb : Zone naturelle à préserver
- Nb : Nb : Zone de hameau
- Np : Np : Zone naturelle paysagère
- A : A : Zone agricole

Périmètre de protection des Monuments Historiques

Emplacement réservé

Zone de risque d'inondation (en cours de rédaction)

ZAD : Zone d'Aménagement Différé

"Voie verte"

Exploitation agricole

Élément repéré au titre de l'article L123-1-7
- Bâtiments locaux
- Bâtiments
- Voies nouvelles, élements, ouvrages, ensemble d'intérêt
- Bâtiments
- Bâtiments

Ferme isolée pouvant changer de destination

Sophie MALIEU, paysagiste dplg (mandataire)
1 place de la Mairie
43700 CHADRAC
Tél. : 04 71 59 51 68
s.malieu@wanadoo.fr

AEDR
180 Avenue des Estates
43000 LE PUY EN VELAY
Tél. : 04 71 04 79 31 - Fax : 04.71.57.17.84
contact@aedr.fr

Date : 22 Avril 2013

Echelle 1:5000e

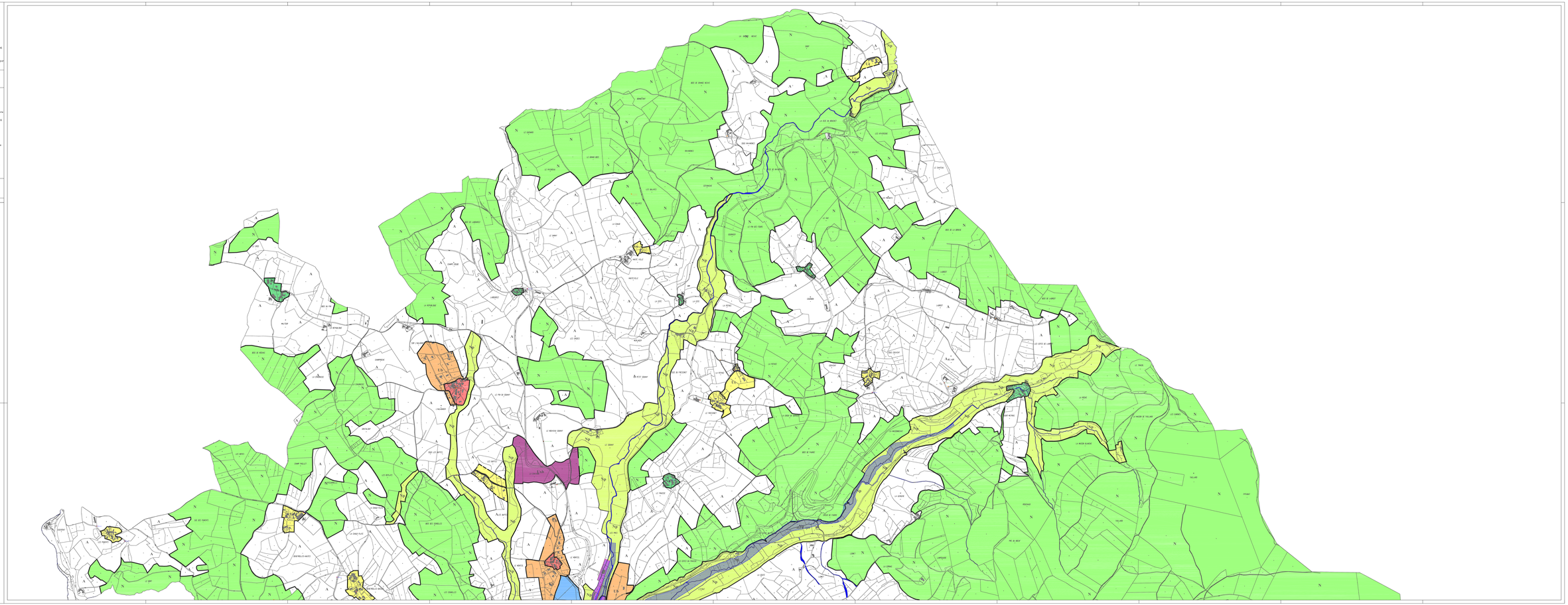



Commune de
Riotord
(Haute-Loire)

Mairie de Riotord
1 place des Cordeliers
43440 RIOTORD
tél. / fax 04 71 59 80 40
fax. / tél 04 71 59 80 49

Plan Local d'Urbanisme

Prescription pour l'élaboration du PLU, le 30 juin 2006
Arrêt du projet de PLU
PLU approuvé, le 17 juillet 2009 par délibération du Conseil Municipal
Modification simplifiée sur les zones U et AU instituée par délibération du conseil municipal le 17 juillet 2009

4.2 Plan de zonage

Partie Sud de la Commune

Légende du zonage

- Ua : Bourg ancien à préserver
- Ub : Zone d'extension récente
- Uc : Zone urbaine peu dense
- Ux : Zone réservée aux activités commerciales et aux activités commerciales non nuisantes
- Uea : Zone réservée aux équipements d'intérêt, commerce et habitat
- Ui : Zone réservée aux activités industrielles
- AU : Zone à urbaniser
- AUg : Zone réservée aux équipements
- AUi : Zone à urbaniser à vocation
- TAU : Zone d'urbanisation future non constructible (réserve foncière)
- N : Zone naturelle à préserver
- Nh : Zone de hameau
- Np : Zone naturelle paysagère
- A : Zone agricole

Périmètre de protection des Monuments Historiques
Emplacement réservé
Zone de risque d'inondation (cf. carte des aléas)
ZAD : Zone d'aménagement Différé
"Voie verte"
Exploitation agricole
Elément repéré au titre de l'article L.123-1-7°
- Bâtiments, murets
- Arbres remarquables, alignements, arbustes, haies, bosquets
- Mares humides

Ferme isolée pouvant changer de destination

Sophie MALZIEU, paysagiste dplg (mandataire)
1 place de la Mairie
43700 CHADRAC
tél. / fax 04 71 66 43 68
s.malzieu@wanadoo.fr

ABDR
180 Avenue des Estates
43000 LE PUY EN VELAY
tél. / fax 04.71.57.17.64
contact@abdr.fr

Date : 22 Avril 2013

Echelle 1/5000e

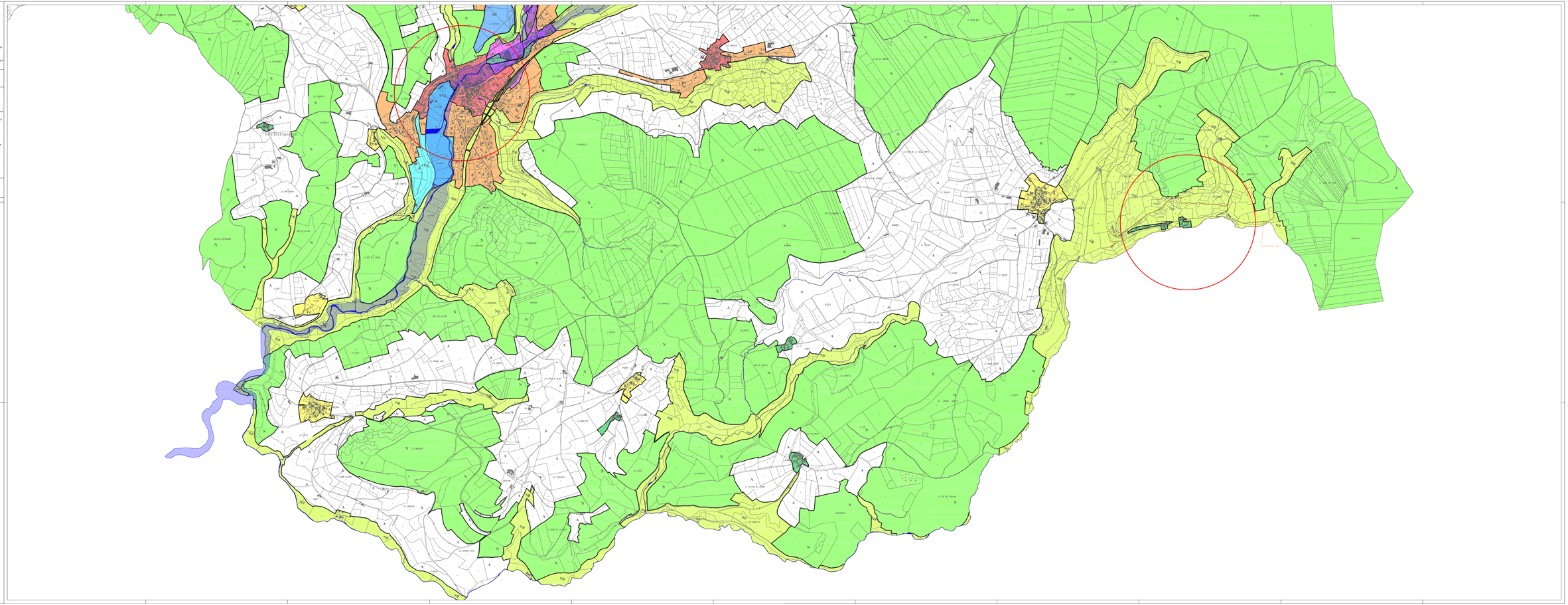
N
AU
AUg
AUi
AUs
Ua
Ub
Uc
Ux
Uea
Ui
N
Nh
Np
A
LA CHATARDE
LE CHAMBON
LE CHEYLARD
LE CHAMBOUT
LE CHAMBOUT HAUT
LE CHAMBOUT BAS
LE CHAMBOUT DU MILIEU
LE CHAMBOUT DU HAUT
LE CHAMBOUT DU